

INTERSECTION

BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON
SUR LA POLICE DE TYPE COMMUNAUTAIRE



1
1998



INTERSECTION

Bulletin d'information et de liaison sur la police professionnelle de type communautaire

N° 1 (1998)

Outil d'information, d'échange et de sensibilisation sur le modèle de la police professionnelle de type communautaire, *Intersection* vise à favoriser la création ainsi que le maintien de liens entre les intervenants concernés et intéressés par le sujet.

Intersection publie aussi bien des articles soumis que sollicités. Dans les deux cas, le comité de rédaction se réserve le droit de réviser et d'adapter tous les articles afin de satisfaire au style du bulletin. Les textes n'engagent que leurs auteurs. La reproduction des articles, en tout et en partie, est encouragée sous réserve d'indication de la source. Afin d'alléger le texte, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les femmes et les hommes.

Comité de production

Marc Bérubé (Service de police de Sherbrooke)

Johanne Blanchette (Collège de Maisonneuve)

Pierre Brien (Service de police de Laval)

Danielle Cornellier (Sûreté du Québec)

Daniel Delisle (Service de police de Québec)

Lyette Fusey (Université de Montréal)

Sylvie Mantha (Service de police de Hull)

Claude Néron (SPCUM)

André Normandeau (Université de Montréal)

Marc Paré (Institut de police du Québec)

Yvon Poirier (GRC)

Daniel Rochette (Ministère de la Sécurité publique)

Coordination

Johanne Blanchette

Comité de rédaction

Johanne Blanchette

Daniel Rochette

Conception et réalisation graphique

Directions des communications du ministère de la Sécurité publique

Révision linguistique

Élaine Tremblay (Institut de police du Québec)

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 1997

Bibliothèque nationale du Canada, 1997

ISBN 1198-6905

La prévention du crime par le développement social – un rôle privilégié pour le policier

Dans une série de rapports émis au cours de la dernière année, le secrétariat du Conseil canadien de la prévention du crime identifiait un modèle plutôt inédit en prévention de la criminalité : la prévention du crime par le développement social. Devenue le fer de lance de la stratégie nationale de prévention de la criminalité, cette approche peut sembler écarter les policiers à première vue. Il n'en est rien. En réalité, cette vision du rôle de la police dans la prévention est porteuse de promesses inégalées à ce jour pour la communauté policière. En fait, elle renvoie à des activités destinées à consolider la motivation, les attitudes et les comportements positifs en influant sur les expériences dans les domaines de la vie familiale, de la scolarité, de l'emploi, du logement ou des loisirs. Elle comporte aussi des mesures de développement social destinées à éliminer les facteurs personnels, sociaux et économiques qui incitent les gens à commettre des actes criminels.

Cette stratégie définit un rôle majeur pour les policiers en les situant pour la première fois dans une perspective d'acteur social. Ce positionnement ne s'inscrit pas en opposition au rôle de conseiller en prévention situationnelle endossé par la plupart des préventionnistes au cours des vingt dernières années. Il se veut plutôt l'expression d'une vision plus complète de ce rôle dans une société qui a créé un vide imposant dans son cadre de contrôle informel (famille, religion, communauté). Une société qui se tourne tout naturellement vers les joueurs restant sur le terrain et sur qui repose la responsabilité de gérer les aberrations sociales générées par notre course effrénée à la consommation et au succès individuel. Dans un tel contexte, le policier retrouve sa place traditionnelle d'intervenant social de première ligne. De ce fait, il peut faire profiter d'autres acteurs de sa vision privilégiée, notamment en suscitant des partenariats stratégiques autour de problématiques porteuses de facteurs criminogènes tels la pauvreté, la violence familiale, la négligence et les mauvais traitements envers les enfants, la consommation de drogue et d'alcool et la violence chez les jeunes.

La stratégie nationale identifie trois groupes particuliers chez qui l'investissement est susceptible de produire des résultats à long terme : les enfants de la période prénatale à l'âge de six ans, les enfants de six à douze ans et les adolescents de douze à dix-huit ans. Comment les policiers peuvent-ils intervenir sur les conditions sociales et familiales dans lesquelles grandissent ces jeunes? Il faut tout d'abord reconnaître que ces facteurs nous concernent. Sans cette prédisposition, l'intervention policière se bornera aux considérations traditionnelles. Ensuite, il faut développer une vision sociale qui se traduira par l'établissement de liens de collaboration permanents avec des partenaires disposant des mandats et des pouvoirs nécessaires pour traiter de ces phénomènes sur une base de complémentarité. Si on ne peut pas demander à un policier d'outiller une jeune mère célibataire d'habiletés parentales essentielles pour élever un enfant, on peut cependant l'orienter là où ce soutien lui sera accessible. De même, le policier ne peut se substituer aux parents dans l'éducation civique et sociale des enfants, mais il peut promouvoir avec ses partenaires un milieu de vie qui favorise l'appartenance, offre des occasions de participer à des loisirs supervisés et développe des aptitudes en résolution de conflit sans recours à la violence.

À chaque étape du développement d'un jeune de 0 à 18 ans, le policier peut exercer une influence déterminante sur les facteurs sociaux et communautaires qui favorisent l'adhésion à une culture criminelle. Dans ce premier numéro de l'année 1998, *Intersection* vous propose des articles touchant la jeunesse de 0 à 12 ans. Nous aborderons l'adolescence dans une autre parution.

Sommes-nous des travailleurs sociaux pour intervenir dans ces domaines? La réponse est que nous sommes ceux et celles vers qui les gens se tournent en temps de crise. Nous détenons aujourd'hui des responsabilités autrefois dévolues aux familles, aux prêtres et à d'autres acteurs moins présents. Sans prétendre les remplacer, les policiers symbolisent une sorte de stabilité qui inspire encore confiance. C'est dans ce pouvoir que réside la capacité policière d'influencer les choix que feront les citoyens de demain. Pour y arriver, la prévention du crime par le développement social est une voie qui ne demande qu'à être explorée.

Bonne lecture !

Pierre Brien

Photo (page couverture) : François Thibodeau, photographe (Sûreté du Québec). Nous tenons à remercier monsieur Charles Camiré (agent) du poste de la Sûreté du Québec à Candiac. La photo a été prise à l'école Saint-Patrice dans la ville de Sherrington.

La publication d'*Intersection* est rendue possible grâce à un support technique du ministère de la Sécurité publique du Québec et de l'Institut de police du Québec ainsi qu'à des participations financières (à la production) provenant du Bureau d'assurance du Canada, du Service de police de Laval, de la Gendarmerie royale du Canada, du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, de la Sûreté du Québec, du Service de police de Hull et du Service de police de Québec. L'appui du Collège de Maisonneuve permet également d'assumer une partie de la tâche de coordination.

L'équipe Urgence sinistres du BAC

Une présence constante et dynamique!



Pour faire face aux catastrophes accidentelles ou aux caprices de dame Nature, le Bureau d'assurance du Canada (BAC) a adopté, il y a huit ans, un plan urgence sinistres. C'est grâce à ce plan que l'équipe d'intervention du BAC a pu, de main de maître, orchestrer les nombreuses mesures déployées par l'organisme et ses membres lors de la désormais célèbre crise du verglas.

Par Martin LaSalle
Conseiller en communication, BAC

En situation de crise, une fois que les personnes affligées par une catastrophe ont été mises hors de danger, la question des biens matériels constitue l'une des préoccupations prioritaires. D'où découle un besoin criant d'information en matière de protection des biens et des couvertures offertes par les assureurs.

Ainsi, l'expérience vécue par le BAC à travers la tempête de verglas aura, comme pour plusieurs autres intervenants, été prenante à maints égards, avec la particularité que cette crise s'est poursuivie bien au-delà du retour à la normale.

En effet, en un seul mois, les porte-parole du BAC ont accordé près de 200 entrevues à la presse électronique et écrite — l'équivalent du nombre accordé en une année complète! — et parallèlement, le service des communications a répondu à 80 demandes d'information provenant de journalistes.

Les agents du Centre d'information du BAC ont, pour leur part, vu leurs heures de travail augmen-



La tempête de verglas : une crise menée de main de maître par l'équipe d'intervention du BAC.

tées pendant plusieurs semaines suivant le retour de l'électricité : du 15 janvier au 7 février, ils ont eu à répondre à 9 411 appels de consommateurs sinistrés désireux d'en savoir plus quant à la couverture des dommages qu'ils subissaient au fur et

jour et nuit, toute l'année. En cas de sinistre, elle met en branle un processus détaillé d'interventions conçu de façon à éviter tout oubli et à permettre la substitution de fonctions entre les différents membres de l'équipe d'intervention.

La mission du plan du BAC : orchestrer l'action collective des assureurs pour permettre aux victimes d'un sinistre de retrouver une situation normale dans les plus brefs délais.

Par sa structure, le plan urgence sinistres permet au BAC d'agir partout sur le territoire du Québec, grâce à son comité provincial.

La prévention au cœur des interventions

Aucune catastrophe survenue dans le passé n'aura tant confronté les assureurs que la tempête de verglas de janvier dernier : dommages causés par la chute d'arbres ou de branches, par l'effondrement des toits ou par les infiltrations d'eau dues au poids de la neige ou de la glace, bris causés par le gel des tuyaux, ou encore la perte d'aliments ou les dépenses engagées pour les mesures préventives, bref, autant de dommages qui ont généré 528 873 réclamations, pour des indemnités totalisant plus de 715 millions de dollars.

Compte tenu de l'ampleur anticipée des dommages, dès les premiers jours de la crise, les mécanismes prévus au plan urgence sinistres du BAC ont été déployés afin d'informer promptement la population et recommander la plus grande vigilance pour assurer la sécurité des citoyens et minimiser les pertes.

En somme, le plan urgence sinistres du BAC et son équipe d'intervention auront permis à la population touchée par cette crise de jouir d'un soutien de tous les instants de la part de l'industrie de l'assurance de dommages, et de prévenir au maximum les incidents et l'aggravation de ces dommages.

à mesure de l'aggravation de la situation. Une moyenne de plus de 500 appels par jour qui s'est poursuivie jusqu'à la fin de mars. Un record de tous les temps!

Un plan pour des actions adaptées

Si les interventions du BAC menées lors de cette crise ont permis à l'industrie de l'assurance de dommages de démontrer son dynamisme et son adaptabilité, c'est en grande partie en raison de la pertinence de son plan urgence sinistres.

Celui-ci a pour mission de permettre aux assureurs de dommages d'intervenir collectivement et rapidement auprès des victimes afin de les informer sur l'étendue et la nature des protections, de même que sur les modalités de réclamation, pour leur permettre ultimement de retrouver une situation normale dans les plus brefs délais.

Le plan urgence sinistres du BAC regroupe, outre les assureurs de dommages, les intervenants de plusieurs domaines dont des courtiers et agents, des évaluateurs, des experts en sinistres et la Sécurité civile, pour n'en nommer que quelques-uns, afin de maximiser la concertation entre eux.

Pour assurer une action rapide et efficace, l'équipe d'intervention du BAC assignée à l'application du plan assure une veille en permanence,

Une réponse concrète aux besoins des citoyens

- * 528 873 réclamations pour des indemnités dépassant les 715 millions de dollars.
- * 9 411 appels traités par les agents du Centre d'information du BAC.
- * Élaboration d'un guide « questions/réponses » sur les dommages.
- * Parution d'un message préventif d'une pleine page dans quatre quotidiens.
- * Production de quatre capsules « Info verglas » diffusées sur sept stations de radio.

Partenaire d'importance pour *Intersection*, le Bureau d'assurance du Canada (BAC) s'associe au bulletin pour la promotion du modèle communautaire. Le BAC est l'association nationale qui représente la majorité des assureurs de dommages du secteur privé qui vendent de l'assurance automobile, habitation, responsabilité civile et commerciale. Les membres du BAC, dont l'adhésion est volontaire, représentent 80 % du volume d'affaires au Canada.



Le rôle de la police dans une stratégie globale de prévention du crime

Le présent texte est un extrait d'un guide préparé à l'intention des policiers s'intitulant : « Prévention du crime chez les jeunes et déjudiciarisation ».

Référence : Institut canadien de recherche sur le droit et la famille. *Prévention du crime chez les jeunes et déjudiciarisation — Guide pour la police*, Ottawa : Solliciteur général du Canada, 1996.

L'objectif d'une stratégie de prévention est d'accroître la sécurité individuelle et collective et de réduire les torts causés aux victimes. La question est de savoir COMMENT : quels sont, du point de vue des politiques et des programmes, les éléments à inclure dans une stratégie globale de prévention?

L'une des façons d'aborder cette question consiste à voir, dans l'élaboration d'une stratégie de prévention du crime, un exercice de résolution de problèmes et se poser, entre autres, la question suivante : QUAND intervenir ou à quel moment faut-il appliquer les mesures de prévention?

La classification des mesures de prévention s'inspire généralement des travaux réalisés dans le domaine de la santé publique. On distingue habituellement trois niveaux de prévention possibles : primaire, secondaire et tertiaire.

Il ressort de la typologie proposée que certaines mesures ou approches corres-

pondent davantage que d'autres au mandat de la police. Il s'agit de savoir ce que la police est le plus apte à faire et les domaines où il vaut mieux qu'elle passe la main à d'autres ou qu'elle collabore avec des particuliers ou des organismes. Pour plus de simplicité, nous examinerons, dans l'analyse qui suit, le rôle de la police à chacun des niveaux de prévention.

“L'un des principaux avantages que peut présenter la participation de la police à des activités et des programmes de prévention primaire est la crédibilité que les policiers peuvent ainsi acquérir. La police traduit ainsi en actes son engagement à l'égard de la collectivité. De plus, sa participation lui permet généralement d'entrer en contact direct avec les citoyens et d'établir de meilleures communications avec les organisations qui ont les mêmes groupes pour clients.”

La prévention primaire

À ce niveau le plus général de la prévention, il s'agit de reconnaître les liens entre le crime et la victimisation d'une part, et les facteurs sociaux et culturels plus larges, d'autre part. Les objectifs des programmes et mesures du niveau primaire vont bien au-delà du souci de prévenir le crime et la victimisation. Ils sont axés sur des populations entières et non pas sur des indi-

vidus ou sur des groupes particuliers d'une collectivité.

La police n'a pas qu'un rôle limité, mais un rôle important — de résolution de problèmes — à ce niveau de la prévention primaire. Sa participation prend généralement la forme d'une information du public concernant les problèmes de sécurité, de victimisation et de criminalité et permet de déceler et de signaler précocement les problèmes actuels ou en train d'apparaître (idéalement grâce à une meilleure capacité d'analyser la criminalité et la victimisation).

L'un des principaux avantages que peut présenter la participation de la police à des activités et à des programmes de prévention primaire est la crédibilité que les policiers peuvent ainsi acquérir dans les collectivités respectives. La police traduit ainsi en actes son engagement à l'égard de la collectivité. De plus, sa participation lui permet généralement d'entrer en contact direct avec les citoyens (surtout les jeunes) et d'établir de meilleures communications avec les organisations qui ont les mêmes groupes pour clients.

La prévention secondaire

C'est à ce niveau que la police peut contribuer à la prévention de la récidive. La prévention secondaire repose sur la reconnaissance du fait



que la criminalité et la victimisation ne sont pas des phénomènes aléatoires : nous en savons davantage aujourd'hui sur les types de personnes susceptibles de devenir des délinquants chroniques ou des victimes ainsi que sur les situations incitant au crime. Il s'agit donc d'intervenir précocement auprès de ceux qui risquent de devenir des délinquants ou des victimes et d'agir sur les situations criminogènes.

La police a deux rôles importants à jouer à ce niveau. Pour ce qui est des délinquants potentiels, elle est un organisme social en mesure d'identifier les personnes ou les familles qui pourraient bénéficier d'une intervention précoce. L'efficacité de cette intervention sera fonction de la précision et de l'à-propos du repérage des sujets concernés et de la capacité de la police de participer à un effort interorganismes concerté à l'égard des sujets à risque.

Pour ce qui est des situations à risque ou des personnes ou groupes vulnérables, le rôle de la police devrait être de circonscrire les problèmes éventuels et d'agir à titre de catalyseur ou de coordonnateur dans le recours aux mesures communautaires de résolution de problèmes.

La prévention tertiaire

Traditionnellement, le système de justice pénale intervenait surtout au niveau tertiaire, c'est-à-dire une fois l'infraction signalée. Son objet a été

essentiellement d'identifier, d'arrêter, de poursuivre et de condamner les délinquants. L'accent est mis désor-

Pour ce qui est des délinquants potentiels, la police est un organisme social en mesure d'identifier les personnes ou les familles qui pourraient bénéficier d'une intervention précoce.

L'efficacité de cette intervention sera fonction de la précision et de l'à-propos du repérage des sujets concernés et de la capacité de la police de participer à un effort interorganismes concerté à l'égard des sujets à risque.

mais sur la prévention de la récidive et l'intégration des délinquants. C'est dans ce contexte qu'il convient d'examiner la stratégie globale de déjudiciarisation en tant que solution plus efficace et plus économique pour répondre aux besoins et préoccupations des victimes, des délinquants et des collectivités.

Pour ce qui est des situations à risque ou des personnes ou groupes vulnérables, le rôle de la police devrait être de circonscrire les problèmes éventuels et d'agir à titre de catalyseur ou de coordonnateur dans le recours aux mesures communautaires de résolution de problèmes.

Du point de vue du maintien de l'ordre, il s'agit de circonscrire et d'appliquer des stratégies qui maximisent la capacité de réduire la récidive, et idéalement de dissuader ceux qui seraient tentés par le crime. Le rôle de la police a toujours été de livrer des délinquants susceptibles d'être pour-

suis au procureur de la Couronne, le principe étant que les poursuites et les condamnations réduiraient la récidive et auraient un effet dissuasif.

Mais l'analyse du large éventail des facteurs de risques associés au développement personnel des délinquants chroniques amène à envisager une autre approche. Les recherches sur ce type de délinquants permettent de conclure que c'est en intervenant précocement à l'égard de l'ensemble des problèmes du sujet que l'on a le plus de

chances de réussir. Concrètement, cela signifie qu'il faut concevoir des stratégies d'intervention qui traduisent nos connaissances en matière de facteurs de risque.

Conclusion

Pour repenser le rôle de la police et sa contribution à l'élaboration d'une stratégie globale de prévention du crime, il faut partir du principe que les interventions tertiaires classiques (enquête, inculpation et poursuite) sont un moyen limité de résoudre des problèmes très complexes. Si l'on veut concevoir et mettre en œuvre des stratégies policières plus efficaces

devant le problème de la délinquance chronique chez les jeunes, il faut d'abord accorder plus d'importance et consacrer plus de ressources aux niveaux de prévention primaire et secondaire, et aussi reconnaître les avantages des solutions de rechange au processus judiciaire traditionnel.



La rubrique «Circulation d'idées» prend en compte la nécessité d'information théorique et conceptuelle autour de l'approche communautaire. On y retrouve des résultats de recherche, des analyses historiques ou toute autre information de ce type.

Prévenir la délinquance dès la maternelle?

Par Richard E. Tremblay

Directeur du Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant, École de psycho-éducation, Université de Montréal

Les comportements antisociaux sont parmi les problèmes les plus complexes que nos sociétés modernes doivent résoudre. Les échecs répétés des efforts pour prévenir la récidive des criminels adultes ou des adolescents délinquants ont conduit à l'idée de la prévention dès l'enfance. Cependant, malgré de nombreux appels pour prévenir les difficultés d'adaptation dès le préscolaire et l'école primaire, la majorité des efforts de prévention de la délinquance sont toujours orientés vers les adolescents.

On oublie trop souvent que les comportements agressifs n'apparaissent pas soudainement à l'adolescence. La petite enfance est en fait la période de la vie où l'on observe le plus grand nombre d'agressions physiques. On porte moins attention aux agressions physiques des petits enfants qu'à celles des pré-adolescents ou des adolescents, d'une part parce qu'elles n'ont pas le même impact (un coup de poing d'un bambin de quatre ans n'a pas la force de celui d'un adolescent de 16 ans), et d'autre part parce que les adultes peuvent facilement contrôler le bambin de quatre ans alors que l'adolescent agressif est beaucoup plus difficile à contrôler.

Notre étude d'un échantillon de plus de 5 000 filles et garçons représentatifs des enfants fréquentant les écoles maternelles du Québec montre que le nombre d'enfants identifiés violents à l'égard des autres enfants varie selon la région géographique, selon le niveau socio-économique de la région et selon le sexe de l'enfant. Plus de garçons que de filles sont identifiés parmi les plus violents, alors que les garçons des quartiers pauvres des grands centres urbains sont plus souvent évalués violents par leurs enseignants. À titre d'exemple, 27 % des garçons des maternelles des quartiers défavorisés de Montréal sont évalués extrêmement agressifs, alors que le pourcentage de garçons extrêmement agressifs dans les maternelles des régions moins urbanisées du Québec ne dépasse pas les 16 %. Par ailleurs, pas plus de 8 % des filles sont évaluées parmi les enfants les plus agressifs.

C'est sur la base de tels résultats que nous avons décidé de centrer nos travaux sur un échantillon de garçons des milieux défavorisés de Montréal. Nos objectifs étaient de comprendre le développement des comportements antisociaux depuis la maternelle et d'identifier les meilleures mesures de prévention.

Nous avons donc mis en place une étude longitudinale, incluant l'expérimentation d'un programme de prévention.

L'étude longitudinale-expérimentale de Montréal

Au printemps 1984, nous avons demandé à tous les enseignants des écoles maternelles situées dans les quartiers défavorisés de Montréal d'évaluer le comportement de leurs élèves masculins à l'aide d'un questionnaire centré sur les comportements agressifs, l'hyperactivité, l'inattention, l'anxiété et les comportements altruistes. Plus de mille garçons âgés de six ans ont ainsi été évalués. Afin de contrôler les facteurs culturels qui pouvaient être associés aux comportements des garçons ou aux réactions de l'entourage, nous avons limité l'étude aux 1 037 fils de parents francophones qui étaient eux-mêmes nés au Canada. La population étudiée se limite donc à des garçons du groupe ethnique majoritaire à Montréal mais fréquentant des écoles de quartiers défavorisés sur le plan socio-économique.

Après la première évaluation en maternelle, nous avons fait des évaluations annuelles jusqu'à ce que les garçons aient atteint l'âge de 17 ans. Ces évaluations provenaient de quatre sources différentes : les enseignants, les élèves de la classe, les parents et les garçons eux-mêmes. Nous avons également étudié plus en profondeur des sous-échantillons de garçons qui présentaient des caractéristiques particulières. Ces sous-échantillons de garçons furent observés en interaction avec les autres membres de leur famille à la maison et dans nos laboratoires à l'Université. Ils ont également été observés avec des garçons non familiers (en classe et en laboratoire). Finalement, nous avons fait des évaluations hormonales, anthropométriques, psychophysiques et psychiatriques.

L'agressivité physique à l'école maternelle et ses antécédents

On a premièrement constaté que les garçons agressifs en maternelle étaient également plus hyperactifs, plus inattentifs, plus anxieux et moins prosociaux. Sur le plan des caractéristiques familiales, près de la moitié des garçons agressifs à l'école maternelle ne vivaient pas avec leurs deux parents biologiques. Les mères des garçons agressifs étaient en moyenne deux ans plus jeunes que les mères des autres garçons. De plus, malgré le fait que tous les garçons provenaient de familles vivant dans des milieux défavorisés, les mères et les pères des garçons agressifs étaient moins scolarisés et avaient un emploi de niveau socio-économique plus faible.



Il apparaît donc clair que les garçons les plus violents dès la maternelle ont généralement d'autres problèmes de comportement, surtout des problèmes d'hyperactivité et des problèmes d'attention. Ils vivent plus souvent en l'absence de leur père biologique alors que leurs deux parents ont plus souvent tendance à être peu scolarisés et à avoir peu de succès sur le marché du travail.

La stabilité de l'agressivité physique de 6 à 12 ans et ses conséquences

Par le suivi à long terme de cet échantillon de garçons, nous sommes en mesure de constater jusqu'à quel point les garçons violents à l'école maternelle le demeurent, et jusqu'à quel point ces difficultés d'adaptation ont d'autres conséquences néfastes.

Nous avons observé que 8 % des garçons ont été évalués continuellement parmi les plus agressifs du début à la fin de l'école primaire. Par contre, 10 % des garçons les plus violents au cours des trois dernières années du primaire n'avaient pas été évalués parmi les plus violents à la maternelle, alors que 13 % des garçons furent évalués parmi les plus violents uniquement à la maternelle. Il importe de noter que la moitié des garçons de cet échantillon n'ont jamais été évalués parmi les plus violents entre l'âge de 6 et 12 ans.

En utilisant cette classification des garçons pour étudier leur évolution sur le plan scolaire, nous avons constaté que 50 % des garçons agressifs tout au long de l'école primaire étaient en échec scolaire dès l'âge de 10 ans, et que plus de 80 % étaient en échec scolaire à 16 ans. La situation n'est pas bien meilleure pour les garçons qui sont devenus des agressifs stables après l'école maternelle, ni pour les garçons agressifs uniquement à l'école maternelle.

On peut conclure que les garçons jugés parmi les plus agressifs à un moment ou un autre avant d'entrer à l'école secondaire sont à très haut risque d'échec scolaire, alors que les agressifs stables n'ont à peu près aucune chance de réussir à l'école. Sachant que l'échec à l'école mène directement au décrochage, au chômage et à l'aide sociale, ces résultats à eux seuls devraient nous inciter à mettre en place des services préventifs et correctifs pour ces garçons dès la maternelle et le début de l'école primaire. Il est difficile d'imaginer comment on peut espérer modifier sensiblement ces trajectoires après l'âge de 8 ou 9 ans.

Nous avons également observé que la classification des garçons sur la base de l'agressivité physique à l'école primaire permet d'identifier les garçons qui se retrouvent parmi les plus délinquants entre l'âge de 10 et 14 ans, et les garçons qui ont des problèmes sérieux de santé mentale au milieu de l'adolescence. Les agressifs stables à l'école primaire sont neuf fois plus à risque d'être parmi les plus délinquants à la pré-adolescence.

Peut-on aider les garçons agressifs en maternelle?

À la fin de la maternelle, nous avons offert de l'aide aux parents d'un sous-groupe de garçons agressifs. Pendant deux ans, les parents ont reçu un entraînement aux habiletés parentales, alors que les garçons ont reçu un entraînement aux habiletés sociales. Le groupe de garçons qui a bénéficié de ce programme d'aide et un groupe équivalent qui n'a pas reçu le programme d'aide ont été suivis jusqu'à l'âge de 15 ans pour évaluer les effets de l'intervention. À la fin du primaire, le groupe traité avait plus de garçons bien adaptés et deux fois moins de garçons en difficultés sérieuses d'adaptation. L'intervention a également eu un effet à long terme sur les comportements délinquants. De 10 à 15 ans, les garçons agressifs qui ont bénéficié de l'intervention ont présenté moins de comportements délinquants que les garçons agressifs qui n'ont pas bénéficié du traitement. Ils ont également présenté moins de consommation de drogue et une moins grande participation à des gangs délinquants.

Ces résultats semblent confirmer que pour être efficace, la prévention de la délinquance doit commencer bien avant l'adolescence. Pour réussir à aider ces jeunes qui se détruisent tout en semant une certaine terreur dans nos sociétés, nous devons probablement centrer le gros de nos énergies sur la prévention dès la petite enfance.

Les travaux rapportés dans ce texte ont été subventionnés par les organismes suivants : CQRS, CRSH, FCAR (Centre et Équipe) et FRISQ. Les personnes qui ont collaboré à ces travaux sont mentionnées dans les ouvrages suivants :

HAAPASALO, J., et Richard E. TREMBLAY. " Physically aggressive boys from ages 6 to 12 : Family background, parenting behavior, and prediction of delinquency ", *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 1994, 62(5), p. 1044-1052.

TREMBLAY, R.E., BOULERICE, B., HARDEN, P.W., McDUFF, P., PIHL, R.O., et M. ZOCCOLILLO. " Les enfants du Canada deviennent-ils plus agressifs à l'approche de l'adolescence? ", In *D. d. R.H. Canada et Statistics Canada* (Eds.), Grandir au Canada : Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, Ottawa : Statistics Canada, 1996, p. 127-137.

TREMBLAY, Richard E., et W. CRAIG. " Developmental crime prevention ", In *M. Tonry & D.P. Farrington* (Eds.), *Building a safer society : Strategic approaches to crime prevention*, Chicago : The University of Chicago Press, vol. 19, 1995, p. 151-236.

TREMBLAY, R.E., GAGNON, C., VITARO, F., LEBLANC, M., LARRIVÉE, S., CHARLEBOIS, P., et H. BOILEAU. " La violence physique chez les garçons : un comportement à comprendre et à prévenir ", *Interface*, n° 11, 1990, p. 12-18.

TREMBLAY, R.E., KURTZ, L., MÂSSE, L.C., VITARO, F., et R.O. PHIL. " A bimodal preventive intervention for disruptive kindergarten boys : Its impact through mis-adolescence ", *Journal on Consulting and Clinical Psychology*, 63(4), 1995, p. 560-568.

TREMBLAY, R. E., PIHL, R.O., VITARO, F., et P.L. DOBKIN. " Predicting early onset of male antisocial behavior from preschool behavior ", *Archives of General Psychiatry*, n° 51, 1994, p. 732-738.



Cette rubrique s'intitule « Artère principale » parce qu'elle représente le noyau central du Bulletin, celui autour duquel tout gravite. La création d'une banque de cas répertoriant les différentes expériences de résolution de problèmes à travers le Québec, constitue la principale raison d'être d'Intersection. Logée dans les pages centrales du Bulletin, « Artère principale » permettra à chacun des lecteurs de se constituer sa propre banque de cas. Détachables, ces pages centrales peuvent être perforées afin d'être placées dans un cartable.

MÉTHODOLOGIE

Modèle de présentation

De façon à normaliser la présentation des cas, nous avons adopté un modèle que nous vous invitons à suivre pour nous faire parvenir des cas touchant le domaine de la sécurité publique traités par l'approche en résolution de problèmes. Ce modèle comporte les éléments suivants :

Situation : identification du problème et des facteurs environnants.

Analyse : ampleur du problème, méthodes ou sources d'analyse et présentation des acteurs et de leur rôle.

Réponse : solution adoptée et plan d'action élaboré.

Appréciation/évaluation : efficacité du plan d'action, résultats obtenus et ajustements requis.

Identification et classement

Pour permettre de classer et de repérer rapidement les cas présentés dans le Bulletin, chacun d'entre eux sera identifié par un code indiquant la nature du problème et le niveau de complexité de ce dernier. Quatre catégories ont été retenues en ce qui concerne la nature du problème rapporté, soit :

Criminalité : cas prenant sa source dans un événement de criminalité rapporté. (C-001 à ...)

Sécurité routière : cas traitant d'un problème constaté ou appréhendé de sécurité routière. (S-001 à ...)

Désordre (et problèmes sociaux) : cas exposant un comportement troublant l'ordre public et justifiant ou non l'application d'une loi ou d'un règlement. Ex. : désordre à la fermeture d'un bar, rassemblement de jeunes. Dans le cas de problèmes sociaux, il s'agit d'interventions poli-

cières qui font suite à des situations reliées à la pauvreté, le décrochage scolaire, etc. (D-001 à ...)

Insécurité (sentiment d') : cas pouvant être contenu dans l'une des trois autres catégories mais dont l'accent majeur concerne un sentiment d'insécurité provenant de la population ou de certains groupes en particulier. Ex. : isolement de personnes âgées, climat de violence à l'école, etc. (I-001 à ...)

Niveau de complexité

Quant au niveau de complexité, on distingue le niveau micro, intermédiaire et macro. Plusieurs critères servent à identifier le niveau de complexité du cas rapporté : amplitude du problème, étendue géographique, personnes concernées, pouvoir des intervenants, portées des actions et informations requises. Voici, de façon générale, ce qui caractérise chacun des niveaux de complexité :

Niveau micro : Il s'agit d'un problème simple, dans le secteur de patrouille d'un policier qui concerne ne que les personnes directement touchées par le problème. La solution est à la portée du policier du secteur.

Niveau intermédiaire : Le problème est de gravité moyenne et comporte des facteurs associés. Il se présente dans un secteur impliquant plus d'un policier et plusieurs personnes sont concernées. La solution est à la portée des policiers d'un poste et nécessite une coordination des ressources locales et une participation des intervenants clés de la communauté.

Niveau macro : Le problème augmente en gravité et se complexifie. Il touche l'ensemble du territoire desservi par une organisation policière et concerne non seulement plusieurs personnes mais interpelle également des décideurs politiques et corporatifs. La solution exige la compétence de policiers de plusieurs sections et demande un degré élevé de coordination et de concertation entre les membres de l'organisation policière et les partenaires de la communauté.



Violence entre les jeunes dans une école en milieu rural

(Sûreté de Québec)

Gracefield est une municipalité de 743 résidents située dans la région de l'Outaouais, non loin de Maniwaki. L'école Sacré-Cœur accueille sous le même toit 280 élèves du niveau primaire et secondaire. Depuis un certain temps, les comportements violents entre les élèves se sont aggravés, surtout envers les plus jeunes. Cela crée un sentiment d'insécurité parmi eux.

SITUATION

Les comportements violents entre les élèves ont toujours été présents à l'école Sacré-Cœur, compte tenu de la cohabitation des jeunes du primaire et du secondaire dans le même édifice. La majorité de ces comportements sont plutôt de l'ordre de la rudesse, tels des bousculades, des crocs-en-jambe, des insultes, etc. Quelques actes plus sérieux, amenant des lésions corporelles, se produisent aussi durant l'année scolaire.

Jusqu'à présent, la direction de l'école s'est occupée elle-même de ces incidents. Elle a donné surtout des avertissements mais peu de sanctions comme des suspensions. Le règlement de la situation reste à l'intérieur de l'école. Les actes plus sérieux ne sont pas signalés à la police. Les jeunes qui sont témoins de ces incidents ne se sentent pas appuyés par les professeurs. Ils ont l'impression d'être laissés à eux-mêmes.

En ce qui concerne la police de proximité, l'enquêteur assigné au secteur de cette municipalité a rencontré le directeur de l'école pour connaître son opinion quant à la sécurité dans l'école. Ensemble, ils ont constaté que les interventions de la direction de l'école ne sont pas suffisantes pour établir et maintenir un milieu sûr pour les élèves et faire cesser les comportements violents. Cela préoccupe le directeur de l'école et le maire de la municipalité, surtout que depuis un certain temps, on remarque une augmentation du phénomène chez les plus jeunes.

L'enquêteur a informé le directeur que les policiers auxquels on fait appel lorsque des cas sérieux se produisent peuvent intervenir sans nécessairement entamer les procédures judiciaires. De plus, il a offert de le soutenir pour entreprendre une approche en résolution de problèmes. Cette approche lui permettrait d'aller plus loin afin d'identifier les causes des actes plus sérieux et mettre à contribution d'autres intervenants pour trouver une solution durable à cette situation de violence entre les jeunes.

Le directeur a accepté cette collaboration. Il a fait une demande officielle au chef du poste local de la Sûreté du Québec situé à Maniwaki. À la suite de cette démarche, le directeur a mis sur pied un comité de résolution de problèmes. Ce comité regroupe les personnes suivantes : le directeur de l'école, trois professeurs, le travailleur social de l'école, l'infirmière du CLSC et un enquêteur du poste de la Sûreté du Québec.

ANALYSE

Considérant que les incidents passés n'ont pas été signalés à la police, l'analyse repose sur l'appréciation de la situation des différents intervenants concernés, soit le directeur, les professeurs, le travailleur social de l'école et l'infirmière du CLSC. D'après eux, quatre ou cinq incidents mineurs tels que bousculades, crocs-en-jambe ou insultes se produisent quotidiennement. Deux ou trois actes plus sérieux comme des bras cassés, lèvres fendues, yeux pochés, nez cassés, dents brisées, etc., se produisent durant une année scolaire.

Les auteurs de ces gestes sont pour la plupart les plus grands et les plus forts de l'école. Les parents de ces jeunes collaborent peu ou pas avec la direction de l'école et ne semblent pas se préoccuper de l'avenir de leurs enfants. Ces parents sont eux-mêmes aux prises avec des problèmes. Dans certains cas, les jeunes vivent de la violence au sein de leur famille. De plus, les auteurs de ces comportements sont de plus en plus jeunes.

Les victimes des incidents sont les plus petits, les plus faibles. Quelques-uns cherchent l'attention des autres mais ne savent pas comment s'y prendre. Depuis quelque temps, la nature des actes dont sont victimes les plus jeunes s'est aggravée. Ces comportements violents ne sont pas la manifestation de groupes rivaux. Ce n'est pas non plus un problème de "taxage".

Les intervenants constatent que les plus jeunes sont témoins de ces comportements et que ces derniers sont relativement tolérés. Dès leur arrivée au primaire, les jeunes apprennent ainsi que c'est une manière de se faire respecter et certains ont tendance à adopter eux-mêmes ces comportements.

RÉPONSE

Le but visé par le comité de résolution de problèmes est de compléter l'analyse de la situation et de situer le rôle de chacun en déterminant un plan d'action. Les objectifs visés sont les suivants :

1. Démontrer aux jeunes de l'école que les comportements violents ne sont pas tolérés.
2. Venir en aide aux jeunes contrevenants qui peuvent être eux-mêmes victimes de violence dans leur milieu familial.
3. Responsabiliser les jeunes de l'école au fait qu'ils ont des gestes à poser pour faire cesser la violence entre eux et pour se protéger eux-mêmes.
4. Faire prendre conscience aux jeunes des conséquences judiciaires de gestes violents.
5. Faire connaître les policiers et leur rôle envers les jeunes.



Les intervenants ont décidé de poser les actions suivantes :

- **Directeur de l'école :** Faire appel à la police pour les cas sérieux (avec lésions corporelles) ou pour ceux mettant en cause des jeunes récidivistes chez qui les avertissements de la direction et des professeurs n'ont amené aucun changement de comportement.
- **Professeurs :** Rappporter tout événement de violence à la direction de l'école.
- **Travailleur social de l'école :** Ne plus tolérer d'actes sérieux de violence.
Faire respecter les sanctions prises par l'école.
Faire un suivi auprès des jeunes violents.
- **Enquêteur :** Entreprendre des actions légales à l'égard des jeunes contrevenants.
Référer le jeune au DPJ, lorsque nécessaire.
Organiser des rencontres d'information auprès des jeunes de l'école.
- **DPJ :** Faire enquête dans les meilleurs délais auprès des parents ou des tuteurs des jeunes référés et prendre les actions nécessaires après analyse de la situation familiale.
- **CLSC :** Apporter l'aide, l'écoute et les conseils aux familles qui admettent avoir des problèmes de violence familiale et qui sont prêtes à recevoir le soutien des intervenants.

Le plan d'action s'est traduit, d'une part, par une série de dix rencontres d'information préparées et diffusées par l'enquêteur dans autant de classes de l'école Sacré-Cœur. Les professeurs ont participé aux rencontres avec les élèves. Un patrouilleur (en devoir sur la relève de jour) se présentait au début de la rencontre afin d'expliquer son travail en comparaison du travail de l'enquêteur auprès des jeunes. Deux autres enquêteurs du poste local ont participé activement à deux rencontres différentes en donnant des renseignements concernant la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Leur contribution leur permettait ainsi d'être en mesure de faire une intervention similaire dans les écoles de leur secteur respectif. Durant chaque rencontre d'information, les jeunes étaient invités à discuter en groupe à partir de mises en situation. Ces rencontres d'information ont permis de réaliser les objectifs 3, 4 et 5.

D'autre part, comme il n'y avait eu d'actes sérieux depuis le début de la mise en œuvre du plan d'action, les interventions prévues pour réaliser les deux premiers objectifs n'ont pas eu à être répétées de nouveau. Un incident (bris d'une vitre de l'école à la suite d'un jet de pierre par un groupe de jeunes) a entraîné une action concertée du directeur de l'école et de l'enquêteur. Cette intervention, qui visait plutôt un acte contre la propriété, a quand même contribué à l'atteinte du premier objectif.

Le directeur de l'école a rencontré les jeunes qui avaient commis le méfait. Ces derniers ont avoué leur geste. Compte tenu de leur profil (bons élèves sans antécédents de comportements similaires), le directeur a préféré résoudre le problème sur le plan de l'école. D'un commun accord, il a été décidé que les jeunes travaillent afin de payer la réparation de la vitre. De son côté, l'enquêteur aurait préféré que le directeur porte plainte, afin que des actions légales soient entreprises et qu'on démontre clairement aux autres élèves de l'école que la direction ne tolérerait plus de gestes violents. À la suite d'une discussion avec le directeur, il a été convenu que l'enquêteur rencontre les

APPRÉCIATION/ÉVALUATION

jeunes afin de les sensibiliser au fait qu'un simple geste peut amener des comportements plus violents et avoir des conséquences plus graves pour eux.

La satisfaction des participants aux rencontres d'information et à la démarche de résolution de problèmes est manifeste tant chez les professeurs que chez les élèves ainsi qu'auprès du directeur de l'école. Une rétroaction effectuée par le directeur auprès des dix professeurs a permis de recueillir leurs commentaires sur le sujet.

Dans les deux semaines qui ont suivi les rencontres, les observations réalisées — à la demande de l'enquêteur — dénotent une diminution des comportements violents entre les jeunes. Ces observations ont été effectuées par le directeur et les professeurs dans les classes et la cour de l'école. Aucun acte sérieux n'a été signalé durant cette période. L'enquêteur a demandé de faire une autre observation, à la fin de l'année scolaire, pour voir si l'amélioration de la situation se maintient.

D'après le directeur de l'école, les élèves sont plus sensibilisés à la violence et à ses conséquences. Les élèves réfléchissent avant d'agir. Ils se réfèrent aux informations fournies par le policier lorsqu'ils sont confrontés à des interactions violentes. L'amélioration de la situation s'est maintenue, puisque la direction a eu à intervenir dans moins de cas de violence mineure ou un peu plus sérieuse. Après quelques mois, soit à l'approche de la fin de l'année scolaire, les effets bénéfiques de la résolution de problèmes et des rencontres d'information de l'enquêteur se font encore sentir.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez entrer en communication avec :

Agent Alain Hébert, enquêteur
Poste de Maniwaki
Sûreté du Québec
Téléphone : (819) 449-4333



Un petit gang de jeune précozes

(SPCUM)

SITUATION

Au printemps 1997, plusieurs plaintes aboutissent à la section Police-jeunesse du district 45 situé à Montréal-Nord. Elles sont déposées par des citoyens qui habitent en périphérie d'une école primaire et font état de jeunes qui se battent sur la rue, sonnent aux portes des résidences des personnes âgées en se sauvant par la suite, lancent des roches sur les autos et les maisons. Ils s'adonnent aussi au saccage des plates-bandes et des arbustes et utilisent un langage ordurier pour répondre aux citoyens qui les interpellent. Les comportements sont dénoncés par différents plaignants, dont le brigadier scolaire que les jeunes envoient promener sans retenue.

Chargée de l'enquête, l'agente Sonia Saint-Pierre se rend à cette école afin d'y confronter une douzaine de sujets potentiels. La surprise fut grande de constater que parmi les étudiants ciblés, les jeunes contrevenants faisaient partie du groupe de 2^e année et n'avaient que sept et huit ans.

ANALYSE

Montréal-Nord demeure un secteur économiquement faible. À titre d'exemple, on estime que 65 millions y sont versés à chaque année en prestations d'aide sociale, ce qui représente le budget annuel de la ville. Même si ce secteur constitue le berceau des gangs de rue au SPCUM, le phénomène s'est grandement résorbé au cours des dernières années et on n'y compte plus que deux ou trois bandes actives. Aussi, le groupe dont il est question ici ne compte que cinq membres et n'est pas affilié à un gang connu.

Les jeunes qui composent ce groupe sont d'origine canadienne française (deux), arabe/musulman (deux) et hispanique (un). Ils habitent non loin les uns des autres et commettent les délits sur le trajet de l'école (à l'aller et au retour), trajet qu'ils ont d'ailleurs modifié sans en aviser leurs parents.

Traits caractéristiques du gang

Les membres du groupe en question se dessinent une tête de mort sur l'épaule chaque matin et l'effacent chaque soir pour ne pas attirer l'attention des parents. L'un d'eux affiche un couteau sur l'avant-bras et de petits points entre le pouce et l'index (ce qui représente le nombre d'années passées en pénitencier pour un détenu). On peut aussi voir une tête de mort géante sur le ventre du chef. Ils s'identifient sous l'appellation " le gang des couteaux " et se rencontrent dans une petite cabane près de l'école. Ils ont aussi développé un certain code et s'envoient des messages par des signes et des expressions.

Traits individuels

Les profils diffèrent d'un jeune à l'autre, ce qui nécessite une approche " cas par cas ". Par exemple, le leader du groupe semble avoir été surprotégé par un parent, ce dernier ayant déjà été victime d'un crime violent. Il est confiné dans sa chambre, dans laquelle on lui a aménagé un petit " royaume " avec ordinateur, télévision et magnétoscope. Il a le loisir de se procurer les produits informatiques qu'il désire et de regarder des films violents comme " Mortel combat " sans être dérangé. À l'école, il reproduit ce qu'il a appris de sorte qu'il impressionne les étudiants par sa témérité, ses gestes et ses paroles osées.

Un autre membre du gang est originaire d'un pays d'Europe et il rencontre des difficultés d'intégration. Sa grande sœur est chargée de veiller sur lui, mais comme les professeurs de l'école, elle n'est pas au courant des activités illégales du " gang des couteaux ".

Même si chaque cas est différent, on retrouve tout de même des facteurs communs. Ainsi, les parents sont unanimement stupéfaits d'apprendre ce que leur fils a accompli au cours des derniers mois (de février à mai). Ils ne se doutent pas que leur fils puisse avoir des troubles de comportement. On réalise aussi rapidement qu'ils ignorent tout des activités de leur enfant, dont le chemin qu'il emprunte pour se rendre à l'école, le type d'amis qu'il fréquente, etc. Il s'agit là d'une caractéristique majeure des rapports parents/enfants dans la dynamique des gangs de rue organisés.

I-005 (Niveau intermédiaire)



RÉPONSE

Un plan d'action a été élaboré en collaboration avec les parents et les intervenants du milieu scolaire. L'objectif poursuivi est d'encadrer les jeunes afin qu'ils abandonnent leurs activités délictueuses et qu'ils réintègrent les activités régulières de l'école. Voici les principales actions entreprises :

- L'agente Saint-Pierre multiplie les périodes d'observation afin d'identifier les contrevenants. Elle rencontre aussi un grand nombre d'intervenants et de témoins afin de recueillir le maximum de renseignements.
- Les jeunes ont initialement été rencontrés par l'agent Saint-Pierre, la directrice et la psycho-éducatrice de l'école à la mi-mai. On constate que le groupe est bien structuré et que ses membres sont difficiles à ébranler compte tenu de leur jeune âge. Leur solidarité va toutefois s'effriter en cours d'intervention.
- Une lettre est envoyée aux parents à l'intérieur de laquelle on dresse un portrait de la situation et on les invite à communiquer avec l'agente. On fait aussi parvenir aux parents un questionnaire visant à mesurer la capacité du jeune à adhérer à un gang organisé (sondage : " Connais-tu ma gang? ").
- Les patrouilleurs sont sensibilisés aux événements et portent une attention particulière au quadrilatère de l'école.
- Une communication directe est établie avec les parents sur une base individuelle, car chaque cas en est un d'espèce. Ces derniers vivent très difficilement la situation, d'autant plus que l'événement jouit d'une couverture médiatique importante. Initialement, on avait convenu d'éveiller les parents et les intervenants du secteur à la précocité des gangs en privilégiant une couverture locale des événements. L'affaire a toutefois pris une tournure disproportionnée et les journalistes tentent de savoir de quelle école il s'agit.
- Dans l'optique où la couverture médiatique fait surtout ressortir l'aspect sensationnel et inquiétant des événements, on tente de rejoindre la population et les intervenants de Montréal-Nord afin de leur faire part de la situation réelle du phénomène de gangs dans leur secteur ainsi que des interventions effectuées pour contrer le phénomène. L'impact des événements en cours revêt donc une grande importance dans le plan d'action.
- Les plaignants (dont le brigadier scolaire) et les

témoins sont rencontrés individuellement et avec discrétion. Ils sont informés du plan d'action et du fait qu'ils font partie des personnes auprès desquelles un suivi sera assuré.

- Le gang a été démembré et les jeunes jouissent d'un

APPRÉCIATION/ÉVALUATION

encadrement rigide. On peut présumer que le " gang des couteaux " avait une influence grandissante sur les autres élèves de l'école.

- Même s'ils réagissent mal aux événements, les parents sont tout de même satisfaits de la transparence avec laquelle ces événements sont pris en charge. En raison des désagréments occasionnés par les frasques de leur fils et aussi pour d'autres motifs, deux d'entre eux retournent dans leur pays d'origine avec leur famille.
- Le cas du leader apparaît nettement plus lourd. Il constitue l'élément fort du groupe et les comportements violents du jeune sont fortement enracinés. Son suivi est effectué en collaboration avec les intervenants de la Protection de la jeunesse.
- La totalité des plaignants et des témoins ont été rencontrés. Tous s'entendent pour reconnaître que la situation est revenue à la normale.
- Les autres élèves de l'école ont également été rejoints dans une démarche d'intervention préventive.
- Seule ombre au tableau, la directrice de l'école n'avait plus la même attitude de coopération qu'au départ, bien que la situation se soit résorbée. Nous avons pu savoir qu'en raison de la couverture médiatique des événements, une enquête interne a été instituée à la CECM afin de découvrir l'école en cause. Cette dernière a été rapidement cataloguée comme " à problèmes ", ce qui nous apparaît regrettable, car un tel message n'incitera pas d'autres écoles à intervenir dans des situations similaires, s'il y a lieu.

Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez entrer en communication avec :

Agente Sonia Saint-Pierre
Poste de quartier 40
Téléphone : (514) 280-0440



La prévention pour les 0-12 ans ?

Présentation de pratiques qui ont fait leurs preuves

Lyette Fusey

Criminologue-consultante

Tiré du document portant sur les meilleures pratiques en matière de prévention de la criminalité, l'article présente un résumé des projets s'adressant au groupe d'âge de 0 à 12 ans. Ce document est accessible sur le site du Centre international de la prévention de la criminalité prevention-intl.org/francais/index.htm, sous la rubrique : " Ce qui prévient la délinquance et la criminalité ". On y retrouve, entre autres, projets qui ont préconisé le soutien aux jeunes et aux familles. Nous vous en proposons un bref aperçu.

Projet 1 : Programme de développement des aptitudes des enfants pauvres (Ottawa, Ontario, Canada)

De 1980 à 1982, le programme PALS (*Participate and Learn Skills*) visait le développement des aptitudes des enfants pauvres d'Ottawa, âgés entre 5 et 15 ans et vivant dans des habitations à loyer modique (HLM), afin de réduire ainsi les comportements antisociaux. Les participants pouvaient choisir parmi 40 activités de développement de leur habiletés (natation, scoutisme, etc.) offertes gratuitement à l'extérieur du cadre scolaire.

Une évaluation a permis de comparer le nombre d'accusations portées par la police contre les jeunes vivant dans l'immeuble ainsi que celui des alertes d'incendie provenant de l'immeuble touché par le programme et un autre HLM qui ne l'avait pas été. Les données sur la situation avant et après la mise en œuvre du programme ont révélé que : le nombre d'accusations portées par la police a diminué de 56 % dans l'immeuble touché par le programme et il a augmenté de 20 % dans l'autre immeuble; le nombre d'alertes d'incendie y a également diminué de 44 % alors qu'il a augmenté de 3,5 % dans l'autre immeuble. De 1980 à 1983, le programme a permis de réaliser des économies de 659 058 \$ en services de police et d'incendie et en frais d'entretien, soit 2,5 fois plus que les 258 694 \$ consacrés à l'intervention.

Projet 2 : Prévention de la délinquance par un programme préscolaire pour les enfants à risque (Ypsilanti, Michigan, ÉTATS-UNIS)

En 1962, un programme est créé à Ypsilanti pour 58 Afro-américains de trois ans issus de familles défavorisées. D'une durée de deux ans, le but du programme était de leur offrir une stimulation intellectuelle, d'améliorer leurs habiletés cognitives, leur réussite scolaire et réduire le risque futur de délinquance et de criminalité. Le programme consistait à : une éducation préscolaire de qualité avec une orientation cognitive donnée durant deux heures et demie par jour pendant 30 semaines chaque année; des visites à domicile par les enseignants visant à informer les parents des activités de leurs enfants et à promouvoir leur engagement dans le processus éducatif; des rencontres de groupes mensuelles entre parents visant à les aider dans leurs changements de perceptions et leurs pratiques dans l'éducation de leurs enfants.

Une évaluation comparative menée à l'âge de 27 ans auprès des 58 participants au programme et de 68 autres jeunes de conditions similaires n'ayant pas eu accès au programme a révélé que : le nombre d'arrestations criminelles parmi les participants était de 50 % inférieur. Une analyse coûts- bénéfices a montré que pour chaque dollar investi dans le programme *Perry Preschool*, les contribuables avaient réalisé des bénéfices de 7,16 \$ en raison de la réduction de la criminalité et des coûts d'allocation de bien-être social qui auraient été versés aux participants à l'âge de 27 ans. Pour ce qui est du revenu mensuel, 29 % des participants atteignaient 2 000 \$/par mois ou plus, comparé à seulement 7 % pour les non-participants. De plus, 71 % des participants avaient complété leurs études secondaires comparé à 54 % des non-participants.

Projet 3 : Prévention du comportement antisocial chez les enfants défavorisés (Eugene, Oregon, ÉTATS-UNIS)

Au début des années 1980, l'*Oregon Social Learning Center*, situé à Eugene, a mis sur pied des séances hebdomadaires de thérapie familiale variant entre 4 et 48 heures (moyenne de 17 heures), selon les besoins de chaque famille. L'objectif général visé était de prévenir l'apparition de comportements antisociaux chez les enfants défavorisés. Les objectifs spécifiques de cette démarche étaient d'aider les parents à résoudre leurs problèmes conjugaux, les crises au sein de la famille, les problèmes de toxicomanie et à établir des stratégies pour discipliner efficacement leurs enfants et favoriser des comportements socialement acceptables.

Une comparaison effectuée entre dix enfants dont les familles ont participé au programme et neuf enfants qui n'en ont pas bénéficié a révélé que : les comportements déviants chez les enfants ont diminué en moyenne de 63 % chez les familles du programme comparativement à une diminution moyenne de 17 % chez les enfants qui ont reçu des traitements classiques (ex. : modification du comportement); 90 % des parents participants ont jugé le traitement très efficace par rapport à seulement 25 % des parents qui ont reçu des traitements classiques. Cette initiative, dont le coût moyen par famille s'élevait à 257 \$, propose une stratégie abordable et efficace pour réduire les comportements antisociaux durant l'enfance.

Projet 4 : Développement des aptitudes des parents et des enfants pour prévenir la délinquance (Montréal, Québec, CANADA)

En 1985, une stratégie multidimensionnelle qui a débuté à Montréal visait à prévenir les comportements antisociaux chez des garçons très turbulents âgés de sept à neuf ans en développant leurs habiletés sociales et les compétences parentales dans 46 familles à faible revenu. Au cours d'une période de deux ans, les parents ont participé à une moyenne de 17,4 séances qui visaient à établir des stratégies efficaces auprès des enfants (discipline et renforcement positif) et à les aider à acquérir des aptitudes pour gérer les crises familiales. Quant aux garçons, ils ont participé à 19 séances visant à développer leurs habiletés sociales. Ils étaient intégrés à un petit groupe d'élèves de leur école ayant des comportements socialement acceptables. La formation comprenait un encadrement, le modelage sur les pairs, des jeux de rôles et un renforcement des comportements permettant aux participants d'avoir de bonnes relations interpersonnelles, de se maîtriser et de contenir leurs réactions agressives.

(suite à la page 18)



« Pas à pas » présente des articles abordant des aspects de la gestion qu'engendre l'implantation, au sein d'un corps de police, de l'approche communautaire. Ces articles s'adressent de façon toute particulière aux décideurs politiques et policiers.

“ 1, 2, 3 GO! ”, un projet d'intervention destiné aux enfants de zéro à trois ans.

Par Claude Néron

Agent de concertation communautaire à la Section de la prévention et des relations communautaires du SPCUM

UN PETIT MOT SUR L'ORIGINE DU PROGRAMME

Lancé en mai 1995 par Centraide en collaboration avec plusieurs grands partenaires des milieux communautaires, publics, privés et syndicaux, “ 1, 2, 3 GO! ” vise à rassembler les ressources financières, humaines et matérielles nécessaires pour mobiliser la communauté et soutenir ses actions envers les tout-petits, plus particulièrement les enfants de zéro à trois ans. Dans son application, ce programme laisse place à une certaine flexibilité et favorise la participation des ressources déjà existantes dans le milieu. Toutes les initiatives cherchent à aller dans le sens des six principes directeurs suivants :

- action mobilisante qui engage la communauté;
- action concertée;
- action de démarchage continu auprès des parents des jeunes enfants;
- action directe auprès des tout-petits;
- action qui engage les parents;
- action qui soutient tous les intervenants qui gravitent autour du programme.

Jusqu'à présent, des plans d'action ont été mis en œuvre dans les six quartiers suivants : Côte-des-Neiges (au nord de la côte Sainte-Catherine), Saint-Michel (à l'est du boulevard Pie-IX), Montréal-Nord (à l'extrémité est de la municipalité), Laval (Pont-Viau et Laval-des-Rapides), Longueuil-Ouest et Saint-Rémi. L'article présente plus précisément le projet de Montréal-Nord.

“ 1, 2, 3 GO! MONTRÉAL-NORD ”, PARTEZ!

Dans une première démarche de mobilisation, 35 partenaires se sont réunis en mai 1995 pour répondre à l'appel de Centraide. Ce groupe de travail, composé de parents, de représentants d'écoles et de divers membres d'organismes engagés dans le milieu, reconnaît l'importance d'établir un portrait du secteur afin de préciser les besoins et de dégager des pistes d'action pertinentes.

PROCESSUS D'ANALYSE

La démarche d'analyse consistait principalement à réaliser des entrevues auprès d'une centaine de parents du quartier (deux étudiants se sont prêtés à cette démarche durant six semaines), à effectuer des consultations auprès d'une trentaine d'intervenants du milieu et à établir le profil sociodémographique du secteur. Au terme de cette démarche, un quadrilatère a été ciblé. Il occupe à peine un kilomètre carré où vivent 13 500 habitants, soit 16 % de la population de Montréal-Nord. Environ 800 tout-petits, âgés de 0 à 3 ans grandissent dans ce voisinage dont les besoins apparaissent comme les plus criants à Montréal-Nord. Sur 2 000 familles avec enfants, 60 % vivent sous le seuil de la pauvreté, 50 % sont des familles monoparentales et environ 20 % ont plus de trois enfants. Le taux de chômage s'y élève au-dessus de 20 %, le taux de sous-location atteint 29 % et on constate que 92 % des gens sont locataires. En raison de sa multiethnicité, ce secteur requiert une stratégie de mobilisation efficace si l'on veut que toutes les familles se sentent interpellées. Même si on y dénombre une majorité de Québécois de souche, on y retrouve également des familles des milieux haïtiens, italiens et, depuis quelques années, des familles latino-américaines et arabes. On remarque

aussi que peu de ressources sont localisées dans ce quadrilatère en comparaison avec l'ampleur des besoins identifiés. En effet, la grande majorité des ressources et des services de Montréal-Nord se trouvent en périphérie, ce qui nécessite de fréquents déplacements pour les familles.

FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

Il importe tout d'abord de souligner qu'à travers ses partenaires, “ 1, 2, 3, GO! Montréal-Nord ” vise à soutenir et à accompagner les parents dans une démarche d'appropriation. Les parents sont donc constamment appelés à s'engager dans les actions et dans les prises de décision du programme. Actuellement, on retrouve un noyau de parents dans le groupe de travail des 35 partenaires (table élargie). Il s'agit d'un médium privilégié pour joindre efficacement tous les groupes concernés. Toutefois, lorsqu'il s'agit de développer et de mettre en œuvre les activités du plan d'action, on forme plutôt des comités *ad hoc* plus restreints. Toutes les activités de “ 1, 2, 3, GO! Montréal-Nord ” sont chapeautées par un comité de coordination de cinq membres (table restreinte). Deux de ces membres assurent la gestion générale de l'initiative et en supervisent la mise en œuvre. Il s'agit de deux mères de famille.

Compte tenu de la difficulté pour les familles d'accéder aux divers services et ressources du milieu, la première activité du groupe a été de trouver un lieu de rassemblement destiné aux tout-petits et à leurs parents. “ 1, 2, 3, GO! Montréal-Nord ” dispose donc d'un édifice d'une superficie de 2 400 pieds carrés situé en plein cœur du voisinage. On y a aménagé plusieurs locaux où une panoplie de services sont offerts aux familles du secteur (principe du plateau tournant). La bâtisse est la propriété d'une coopérative d'habi-



tation et les frais de location en sont actuellement assumés par Centraide. Mais comme pour les frais généraux de fonctionnement, “ 1, 2, 3 GO! Montréal-Nord ” est appelé à dénicher des commandes pour assurer son développement puisqu’il bénéficie de subventions étalées sur cinq ans. À cet effet, il faut noter qu’un fort réseau de collaborateurs est en train de se développer. Des organismes et des gens du milieu des affaires ont déjà généreusement contribué à la réalisation de la première phase du plan d’action (locaux, papeterie, photocopies, transport, services professionnels, etc.).

ACTIVITÉS DU PLAN D’ACTION

Avant même que ne débute le plan d’action en 1997, des activités ont été entreprises dans le but de rassembler la population et de définir de façon plus précise les besoins de cette dernière. Au cours de l’été 1995, on a organisé un concours de dessin dans les parcs ainsi qu’à la garderie Mini-Fée. À cette occasion, on a remis un tee-shirt et un macaron de “ 1, 2, 3, GO! ” à chaque participant. Un dépliant, contenant des informations sur le programme, a été distribué aux parents et aux citoyens. En 1996, on a organisé un forum qui visait à déterminer les besoins des gens du milieu. Les intervenants, les parents et leurs jeunes ont été amenés à échanger sur leurs préoccupations respectives. Quant aux tout-petits, des activités de dessin leur assuraient un lieu d’expression. Progressivement et selon un échéancier établi, d’autres activités sont venues se greffer au plan d’action. Voici un aperçu des activités en cours dans ce voisinage. Elles sont réparties par ordre de priorité :

1. La première action consiste à offrir aux tout-petits et à leurs parents l’accompagnement et le soutien nécessaire à leur plein épanouissement. Aménagé dans les locaux de “ 1, 2, 3, GO! ” et visant principalement à offrir un peu de bénéfique temps libre aux parents, “ Le répit ” constitue une halte-garderie dont le service est assuré en rotation par des mères de famille du voisinage. “ La cigogne ” a été intégrée comme

activité dans le but d’offrir un service de soutien nutritionnel prénatal adapté aux femmes enceintes. Deux jours par semaine, une diététiste du CLSC vient rencontrer ces femmes dans leurs locaux. Elles reçoivent des informations générales sur l’alimentation, bénéficient d’un suivi plus spécifique et peuvent de cette façon adhérer plus facilement au programme OLO (orange, lait, œuf). Ainsi, par un système de coupons, les femmes enceintes peuvent obtenir une portion quotidienne de lait, d’œuf et d’orange.

Des cafés rencontres ont aussi lieu à raison d’une fois par semaine afin que les parents puissent échanger sur différents thèmes. Une autre activité consiste à consolider un réseau d’aidants naturels aux familles de nouveaux-nés. Essentiellement, cette démarche consiste à faire intervenir des mères visiteuses (non professionnelles) auprès des nouveaux parents du secteur, les semaines suivant la naissance d’un enfant étant propices à une telle intervention.

Des représentations sont aussi faites auprès de l’administration municipale pour que l’équipement des deux parcs du secteur soit sécuritaire et adapté aux tout-petits.

2. La deuxième action vise à améliorer l’environnement physique et social afin de rendre le secteur plus sécuritaire et de faire en sorte qu’il fasse bon y vivre. Afin d’établir une stratégie concertée, “ 1, 2, 3, GO! Montréal-Nord ” s’est d’ailleurs arrimé avec le comité de sécurité urbaine, lequel intervient déjà en cette matière. On organise aussi des fêtes populaires afin de favoriser la création de liens entre les résidants du voisinage et plus particulièrement les rapprochements interculturels.

3. La troisième action consiste à soutenir et à valoriser le travail des intervenants. La tenue de rencontres thématiques vise à favoriser la collaboration entre les différents intervenants du secteur et à faire en sorte que les ressources soient

utilisées rationnellement. Les intervenants peuvent aussi venir y chercher les appuis nécessaires à la poursuite de leurs activités.

4. La quatrième action est de créer une préoccupation collective envers le bien-être des tout-petits du voisinage. L’activité principale consiste à établir un plan de promotion afin de faire connaître les actions de “ 1, 2, 3, GO! ”. Par l’approche des foyers contaminants, on espère joindre le plus grand nombre de parents, les mobiliser autour du bien-être des petits et favoriser leur engagement dans les actions de l’organisme. En 1997, deux fêtes ont été organisées : “ Entre parents ” a eu lieu au parc Aimé-Léonard et visait à faire la promotion de “ 1, 2, 3, GO! Montréal-Nord ”. Un peu plus tard au mois de juin a eu lieu le “ Lancement sécurité urbaine ” au parc Gouin. Les diverses activités (animation, maquillage des tout-petits, etc.) ont souligné cette initiative au son de la musique.

En conclusion, il importe de mentionner que la force du programme “ 1, 2, 3, GO! Montréal-Nord ” repose sur la qualité et l’efficacité du partenariat. Malgré la diversité des mandats, on réussit toujours à s’aligner sur des objectifs communs. Comme nous le confirment les policiers engagés dans les actions communautaires de Montréal-Nord, la dynamique communautaire de ce secteur est reconnue comme étant des plus cohérentes et concertées. Par le fait même, ces policiers jouissent d’un appui inconditionnel de la part des groupes et des organismes du secteur. Familiers avec les intervenants du milieu, ils sont enthousiastes à l’idée de s’engager dans un projet où “ 1, 2, 3, GO! ” vient agir comme un catalyseur des actions du milieu au bénéfice des enfants de 0 à 3 ans et de leurs parents.

—————
Pour de plus amples renseignements, vous pouvez entrer en communication avec :
M^{me} Rolande Boily
Coordonnatrice
“ 1, 2, 3, GO! Montréal-Nord ”
Téléphone : (514) 321-2366



BILAN DU SÉMINAIRE INTERSECTION 1997



Les récipiendaires du prix d'Excellence d'Intersection 1997 sont présentés sur cette photo. Il s'agit de personnes, tant du milieu communautaire, municipal que policier, qui ont participé à la mise en œuvre des trois cas suivants : " Programme Sécuri-Parc " (niveau macro) à Saint-Hyacinthe, " Le quadrilatère Dufresne/Logan : Un quartier pour des familles " (niveau macro) à Montréal et le " Voyage de ski des Ontariens " (niveau intermédiaire) à la ville de Québec.

Par Marie-France Renaud

Personne-ressource à l'Institut de police du Québec en " Stratégies et tactiques de la communication " et étudiante à la maîtrise en psychosociologie de la communication à l'UQUAM.

Le jeudi 4 décembre 1997 avait lieu, à la Maison du Citoyen de la ville de Hull, le cinquième séminaire de travail *Intersection* portant sur la police professionnelle de type communautaire. Le thème était : " La résolution de problèmes : chacun y investit, chacun y trouve son compte! ".

En avant-midi, les participants ont été divisés en cinq ateliers. Cet article résume les sujets, les objectifs et les recommandations qui ont coloré le séminaire de cette année. L'atelier classique d'initiation à la police communautaire se tenait également en avant-midi. Les ateliers d'après-midi ont permis aux participants d'expérimenter, à l'aide de cas reposant sur l'actualité, la méthode SARA (Situation, Analyse, Réponse, Appréciation). La composition " multidisciplinaire " des ces ateliers visait à expérimenter le thème du séminaire.

ATELIER 1 : " La communauté et la résolution de problèmes : fondement ou illusion? "

L'objectif principal de cet atelier était de cibler les forces et les faiblesses de chacun (communauté et police) dans le processus de résolution de problèmes et de formuler des recommandations susceptibles de combler les écarts entre les attentes des deux parties en cause et la réalité.

Faits saillants (groupe 1A)

Il y a eu consensus pour affirmer que la police, de par sa présence, est en position stratégique pour percevoir les réalités sociales. Elle a donc tout intérêt à se rapprocher de sa communauté.

Constatations :

- Les champs de spécialisation et les expertises réciproques sont de plus en plus reconnus.
- Plus le réseau d'entraide s'agrandit, plus il devient efficace.
- On souligne que les policiers sont perçus et définis comme des " urgentologues " de la société.
- On souhaite une définition et une vision améliorées de terme " partenariat " car le mandat et les rôles de chaque partenaire demeurent flous. On pose la question : Qui doit assumer le leadership en concertation : les policiers ou les intervenants?
- La sensibilisation des intervenants et des citoyens demeure une priorité.
- L'attitude courtoise et respectueuse des policiers entraîne des réactions positives chez le citoyen.
- Il existe toujours un fossé entre les sous-cultures de type policier traditionnel et communautaire.
- Le profil des recrues doit aussi tenir compte des aptitudes communautaires. La perception du jeune policier devant ses différents rôles nécessite un ajustement.

De plus, ce groupe a noté l'existence d'une perception polarisée de la police communautaire. Pour certains elle est préventive, pour d'autres, elle est à la fois préventive et répressive.

RECOMMANDATIONS (groupe 1A)

- Insister d'avantage sur la formation communautaire à la base et lors de la mise à jour des connaissances.
- Valoriser l'intervention communautaire auprès des policiers et des partenaires.

Faits saillants (groupe 1B)

- La résolution de problèmes n'est pas une recette universelle. Chaque organisation doit adapter cette approche selon ses contraintes et ses possibilités.

- On souligne l'importance du travail bénévole.
- On souhaite une valorisation des interventions communautaires à l'interne et à l'externe.
- On insiste sur l'importance d'un processus crédible de résolution de problèmes soutenu sincèrement et sans réserve par les partenaires.

RECOMMANDATIONS (groupe 1B)

- Sensibiliser les élus aux bénéfices de cette approche.
- Promouvoir auprès des citoyens les avantages d'une " participation " en matière de sécurité publique.

ATELIER 2 : " La résolution de problèmes : un outil au service des patrouilleurs. "

L'historique, le rôle du policier dans sa communauté, la définition de la police communautaire et la méthode SARA ont été les thèmes traités lors de cet atelier.

Faits saillants (groupe 2A)

On note une incertitude quant à la perception du citoyen " participant " dans la résolution de problèmes et la réalité de cette démarche comparativement au contexte plus traditionnel qui sert encore de schème de référence pour le citoyen.

RECOMMANDATIONS (groupe 2A)

- Adapter les processus d'évaluation qualitative.
- Reconnaître la place que doit occuper le citoyen dans l'établissement des priorités et l'application de solutions.
- Offrir des paramètres réalistes aux policiers afin d'appliquer la résolution de problèmes.
- Améliorer la formation globale des policiers.
- Harmoniser les conventions collectives en tenant compte des besoins de sa communauté.



Faits saillants (groupe 2B)

Les participants ont conclu qu'il est possible d'utiliser la résolution de problèmes mais non sans difficultés :

- Le temps alloué est consacré majoritairement à répondre au grand nombre d'appels et à la rédaction de formulaires, ce qui rend la pratique de la résolution de problèmes quasi utopique.
- La créativité semble étouffée par les exigences de la structure organisationnelle.
- La communication avec les citoyens et le suivi des dossiers ne doivent pas dépendre de barrières géographiques et temporelles (congs, vacances, etc.).
- Les participants attestent que le processus de résolution de problèmes demeure plus facile à implanter dans de jeunes organisations où la culture est plus malléable. On reconnaît cependant qu'il serait possible de l'implanter dans les organisations bien établies.

RECOMMANDATIONS (groupe 2B)

- Procéder à la mobilisation de l'ensemble des organisations.
- Assurer une cohérence entre la gestion et les opérations par :
 - l'établissement d'un message clair provenant de la direction;

l'implantation du processus de résolution de problèmes par étapes;

la nécessité de dégager du temps pour appliquer ce processus;

l'amélioration de la formation offerte sur le sujet.

ATELIER 3 : « Du méfait au crime organisé : le rôle des enquêtes dans la résolution de problèmes. »

Les participants ont été invités à réfléchir sur les rôles que les enquêteurs devraient jouer dans le processus de résolution de problèmes.

Faits saillants (groupe 3A)

En discutant, les participants ont constaté que cette approche n'est pas très valorisée chez les enquêteurs. Il semble que l'isolement et les résistances proviennent de l'incompréhension du concept. Ceci concorde bien avec le fait que les enquêteurs sont peu ou pas initiés, ni formés en résolution de problèmes.

Pour les enquêteurs, la résolution de problèmes se veut un élément de plus dans leur coffre à outils et non un nouveau coffre à outils. Cette méthode ne vient pas remplacer les outils en place, bien qu'elle soit fort pertinente lorsque requise.

Le principe du partenariat à établir et à maintenir doit d'abord être celui entre les patrouilleurs et les enquêteurs. La qualité du partenariat à l'externe sera à l'image de ce que l'on retrouvera à l'interne.

RECOMMANDATIONS (groupe 3A)

Favoriser la diffusion d'information au sein de l'organisation afin d'établir un réel dialogue entre les intervenants pour permettre la réalisation du processus de résolution de problèmes dans le domaine des enquêtes.

Former les enquêteurs en maintien de l'ordre par la résolution de problèmes.
Démontrer clairement l'utilité et la pertinence du concept pour le domaine des enquêtes.

Faits saillants (groupe 3B)

- Les participants s'accordent sur l'importance du partenariat pour l'obtention d'information de qualité et abondante sans compter les multiples avantages d'une coopération.
- Les enquêteurs peuvent avoir comme rôle d'amorcer des concertations et de favoriser la prise en charge par la communauté de ses propres problèmes.
- La collectivité peut et devrait établir des priorités locales afin de permettre à l'enquêteur de travailler en fonction de ces priorités.
- La résolution de problèmes équivaudrait à une révolution philosophique.
- La charge de travail et le manque de soutien de la direction sont perçus comme des entraves majeures à la résolution de problèmes.
- Les enquêteurs craignent une escalade des besoins manifestés par la communauté.

RECOMMANDATIONS (groupe 3B)

Clarifier les rôles des enquêteurs reliés à la méthode SARA principalement sur le dernier point soit celui de l'appréciation/évaluation.

ATELIER 4 : « La gestion des ressources en résolution de problèmes : du contrôle au soutien. »

Les participants ont tracé le portrait de la supervision selon les styles traditionnels et communautaires. Ils ont fait ressortir les écarts entre les deux approches et ils ont suggéré des moyens pour les réduire.

Faits saillants (groupe 4A)

Sur le plan traditionnel, les participants constatent :

- l'uniformisation de la gestion ainsi que des évaluations fortement quantitatives portant plus sur les processus que sur le résultat;
- une supervision de style contremaître.

Sur le plan communautaire :

- le superviseur assume davantage un rôle de conseiller;
- l'évaluation réside dans la résolution de problèmes; elle porte donc sur le processus.

RECOMMANDATIONS (groupe 4A)

On revendique un message clair du gouvernement servant de guide aux directions et aux syndicats.
On suggère un processus d'implantation graduel.

Faits saillants (groupe 4B)

Les participants reconnaissent que pour permettre la réalisation du processus de résolution de problèmes, on doit retrouver :

- un appui du directeur;
- une réingénierie des façons de faire;
- une formation continue et spécialisée;
- une présence de ressources internes et externes;
- une valorisation du travail.

RECOMMANDATIONS (groupe 4B)

Qu'une instance provinciale soit désignée officiellement pour assumer un leadership vers la progression de l'approche stratégique en résolution de problèmes en ce qui concerne :

la concertation;

la coordination;

l'identification des lieux d'apprentissage;

l'uniformisation de la formation;

la valorisation par reconnaissance annuelle.

ATELIER 5 : « Initiation à la police professionnelle de type communautaire. »

Dans cet atelier, les participants ont défini la police communautaire. Ils ont vu comment s'insère la résolution de problèmes dans le modèle communautaire. Ils ont examiné la place qu'occupe la prévention. Les participants ont pu constater que dans cette approche, le policier est près du citoyen, qu'il connaît son quartier, qu'il assure un suivi de dossier et qu'il obtient une meilleure collaboration de la part des citoyens. Également, le policier se rapproche des organismes et établit des priorités de travail en fonction des besoins du quartier. L'acronyme EMOM résume le rôle du policier "communautaire" : éduquer, mobiliser, organiser et motiver.

RECOMMANDATIONS (groupe 5)

Nécessité de mobiliser l'ensemble des intervenants (policiers, syndicats, élus, etc.) pour réaliser l'application du modèle de police professionnelle de type communautaire.

CONCLUSION

Bien que chacun des participants à ce colloque perçoive, apprivoise et applique l'approche de type communautaire selon ses différents rôles et mandats sociaux, il est possible de dégager à travers ces discours certains faits qui, par leur redondance, contribuent à valider la réalité. Un des besoins les plus souvent exprimés par les participants est celui de la valorisation interne et externe de l'approche. On interpelle les syndicats, les décideurs, les formateurs et les gouvernements afin que le modèle soit soutenu et valorisé. Deuxièmement, ces mêmes acteurs sociaux possèdent, à leur façon les fonds, les pouvoirs, les fonctions et le statut requis pour faire en sorte que les théories professées soient congruentes avec les théories appliquées. Le retour est à la mesure de l'investissement. À chacun d'y trouver son compte et d'investir vers une police professionnelle de type communautaire de plus en plus établie et actualisée.



(suite de la page 13)

Une évaluation comparative des garçons qui ont participé au traitement avec un groupe similaire d'élèves qui n'y ont pas participé a révélé qu'à l'âge de 12 ans, le taux d'échange de coups rapportés par les enseignants était de 60 % inférieur chez les jeunes ayant participé au programme. Selon les rapports des jeunes eux-mêmes, les comportements délinquants entre l'âge de 10 et 12 ans étaient inférieurs de 74 % parmi les garçons traités. De plus, 60 % des participants au programme étaient en 6^e année (programme régulier) à l'âge de 12 ans, comparativement à seulement 41 % des garçons de l'autre groupe.

Projet 5 : Travail pour améliorer le statut social des jeunes et de leur famille (Hanko, FINLANDE)

En 1991, un programme a été créé à Hanko afin de s'attaquer aux facteurs susceptibles d'engendrer la délinquance juvénile et les comportements criminels. Les moins de 21 ans représentaient 26 % de la population totale de Hanko, mais étaient responsables de 68 % de tous les actes criminels. Le programme était centré sur l'amélioration du statut social des jeunes de milieu défavorisé et de leur famille. Concrètement, trois actions ont été prises :

1. le développement de soins communautaires comme solution de rechange au versement d'allocation d'aide sociale pour les enfants;
2. la mise sur pied d'une patrouille à pied pendant la nuit afin d'augmenter le contrôle social informel, de réduire le crime et l'insécurité chez les citoyens;
3. la valorisation de la participation des jeunes dans des activités comme le travail et des programmes de formation professionnelle pour réduire l'absentéisme scolaire, la toxicomanie et les comportements antisociaux et criminels.

Un examen des statistiques criminelles a permis de constater une réduction de 41 % des crimes contre la propriété commis par des juvéniles et une diminution de 50 % des coûts des allocations d'aide sociale versées pour les enfants par la municipalité en 1991 et 1993. Cependant, il est à noter que ces réductions n'ont pas encore été vérifiées par des preuves scientifiques.

Projet 6 : Prévention de la délinquance par l'aide aux familles (Syracuse, New York, États-Unis)

Au milieu des années 1970, le *Family Development Research Program* de l'Université de Syracuse a mis en place un projet dans la ville de Syracuse visant à favoriser le fonctionnement harmonieux de familles économiquement défavorisées en offrant les services de soutien suivants :

des visites hebdomadaires de travailleurs de la santé formés dans les domaines de l'éducation des enfants, des relations familiales et de l'emploi pour leur offrir de l'aide et favoriser la création de liens entre les familles et les ressources existantes;

des services de garde d'enfants de qualité offerts au *Children's center* de l'Université, à raison de cinq demi-journées par semaine pour les enfants de six à 15 mois et cinq jours complets par semaine pour les enfants de 16 mois à cinq ans.

Une évaluation a été effectuée dix ans après la fin du programme. On a comparé les 65 enfants, alors âgés entre 13 et 16 ans, qui avaient participé au programme avec 54 jeunes de condition semblable qui n'y avaient pas participé. Les résultats ont démontré que seulement 6 % des participants avaient un dossier au service de probation du comté, comparativement à 22 % du groupe contrôle. Également, les sommes dépensées par le système de justice à l'égard des participants représentaient moins du dixième de l'argent dépensé à l'égard des non-participants (186 \$ comparativement à 1 985 \$).

Un programme semblable au projet de Syracuse, le **Programme de soutien familial visant à réduire la délinquance (New Haven, Connecticut, ÉTATS-UNIS)** est également décrit sous la rubrique " Soutenir les jeunes et les familles ".

D'autres pratiques intéressantes se trouvent sous la rubrique « **Briser le cycle de la violence** ». Quatre programmes sont présentés, touchant indirectement la prévention de la délinquance :

- **Prévention de la violence familiale par l'action concertée de la police et des travailleurs sociaux (London, Ontario, CANADA).**
- **Programme de prévention de la brutalité dans les écoles (NORVÈGE).**
- **Prévention des abus et de la négligence envers les enfants par des visites à domicile (Hawaï, États-Unis).**
- **Visites à domicile par des infirmières pour réduire les abus contre les enfants (Rochester, New York, ÉTATS-UNIS).**

Références abrégées reliées aux six projets présentés

Projet 1 :

JONES, M.B., et OFFORD, D.R. Reduction of Antisocial Behavior in Poor Children by Non-School Skill-Development, *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, vol. 30, n^o 5, 1989, p. 737-750.

Projet 2 :

SCHWEINHART, L.J. *et al. Significant Benefits : The High/Scope Perry School Through Age 27* (Monographies de La High/Scope Educational Research Foundation, n^o 10), Ypsilanti, Michigan : High/Scope Press, 1993.

Projet 3 :

PATTERSON, G.R. *Some Alternatives To Seven Myths About Treating Families of Antisocial Children*, Eugene, Oregon : Oregon Social Learning Center (document présenté à un séminaire sur les résultats des traitements, Home Office, Londres, Royaume-Uni), 1994.

Projet 4 :

TREMBLAY, R.E. *et al.* " Parent and Child training to Prevent Early Onset of Delinquency : The Montreal Longitudinal Experimental Study ", J. McCord et R.E. Tremblay, *Preventing Antisocial Behavior : Interventions from Birth Through Adolescence*, New York : Guilford Press, 1992, p. 117-138.

Projet 5 :

Shadow Side Work Group. *It Really Works! Improving the Social Status of Children, Young People and Young Families*, Sampo-Group : Turku, Finland, 1994.

Projet 6 :

ZIGLER, E. *et al.* " Early Childhood intervention : A Promising Preventative for Juvenile Delinquency ", *American Psychologist*, vol. 47, n^o 8, 1992, p. 997-1006.



DES ÉTUDIANTS DE TECHNIQUES POLICIÈRES AU BURKINA FASO!

MISSION :

observation du système policier burkinabé.

AGENTS :

quatre aspirants policiers et un policier accompagnateur (Bernard Legros, SPUCM).

DURÉE :

du 29 mai au 20 juin 1997.

OBJECTIFS :

- s'ouvrir à une nouvelle culture;
- sensibiliser les élèves de l'École nationale de police du Burkina Faso aux réalités policières québécoises;
- prendre connaissance des problèmes de criminalité et de désordre social du Burkina Faso.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL :

45° C à l'ombre, entouré de lézards et dépourvu d'eau potable...

----- La présente mission s'est déroulée comme prévu. *Stop.* Malgré leur total dépaysement, les agents sont entrés en contact avec le directeur général adjoint de la Police du Burkina Faso. *Stop.* À la suite de cette rencontre, le directeur de la Sécurité publique a renseigné les agents sur les modalités d'implantation d'une nouvelle police communautaire. *Stop.* Plusieurs autres sections ont été visitées : la " section choc ", la " section mœurs ", la " section des stupéfiants " et les centres de détention tant pour mineurs que pour adultes. *Stop.* Un des procureurs du Burkina Faso les a entretenus sur les principes du système pénal en place. *Stop.* Afin de parfaire leurs connaissances sur les peuples burkinabais, les agents ont reçu une formation sur l'histoire du pays et sur la situation des droits de la personne dudit pays. *Stop.* Une visite au sanctuaire de Manéga les a mis en contact avec les religions ancestrales. *Stop.* Il y a eu rencontre avec un chef de village. *Stop.* Mission accomplie. *Stop.* -----

potable. Celles qui décrochent un emploi comme policière sont chanceuses et courageuses. Leur venue n'a pas été bien perçue et elles ont dû combattre le sexisme dans ce métier qui était un fief masculin. Au Burkina Faso, 14 d'entre elles ont " parti le bal " et ont été assermentées vers la fin des années 70.



1983 à 1987, a été le premier à réclamer publiquement l'éradication des mutilations rituelles reliées à l'excision. La même année, la pratique de l'excision fut interdite par le Code pénal du Burkina.

Ce pays est riche en traditions. Par exemple, le dolo (bière de mil africaine) est offert aux visiteurs lors de leur arrivée dans le village pour soulager la soif reliée au voyage. À leur départ, on leur offre un poulet (vivant) pour les remercier de leur visite.

Les liens qui unissent les membres d'une même famille sont extrêmement forts et on y accorde un grand respect aux aînés. Ces derniers représentent la mémoire de ces peuples et ce sont eux qui perpétuent les traditions.

Ce texte est un merci à tous ces gens qui nous ont accueillis comme des membres de leur communauté et qui nous ont fait vivre une expérience extraordinaire qui restera gravée à jamais dans nos mémoires.

Marie-Claude Boisclair
Sébastien Boerr
Julie Girard
Claudia Rochon

DE RETOUR À LA MAISON

Le 29 mai 1997 débutait pour nous — quatre étudiants en Techniques policières au Collège de Maisonneuve — une grande aventure. Trois semaines au Burkina Faso, pays de l'Afrique de l'Ouest, à observer le système policier, à s'ouvrir à une nouvelle culture et à prendre connaissance des problèmes touchant la criminalité. Bref, à vivre une expérience en or dans un des pays les plus pauvres au monde.

Le Burkina Faso, connu autrefois sous le nom de la Haute-Volta, est entouré par le Mali, le Niger, le Nigéria, le Bénin, le Ghana et la Côte d'Ivoire. La population du pays est d'environ dix millions d'habitants. La langue officielle est le français, bien que plusieurs dialectes soient parlés. Les principales activités de subsistance sont l'agriculture et l'élevage. Par contre, la sécheresse rend les conditions d'exploitation de ces ressources difficiles.

L'Afrique nous a fait découvrir des femmes, des héroïnes... Les femmes travaillent dans des conditions peu humaines, sans électricité ni eau

Être jeune en Afrique est également toute une aventure. La majorité des jeunes font de l'artisanat : masques, statuettes et batiks ne sont que quelques exemples d'objets magnifiques que nous avons pu voir dans les stands. Les jeunes de ce pays sont culturellement riches. La musique et la danse représentent pour la génération des 16-20 ans une forme d'évasion privilégiée qui leur permet de libérer leur flux créateur.

Évidemment, l'Afrique ne nous a pas fait découvrir que des pratiques agréables. Le Comité national de lutte contre la pratique de l'excision nous a ouvert les yeux sur cette pratique qu'est l'ablation du clitoris. Les femmes du Burkina Faso perpétuent cette pratique par tradition et à cause des nombreuses croyances qui l'entourent. L'excision a été publiquement dénoncée en 1997, lors d'une conférence de presse à Genève. Thomas Sankara, président du Burkina Faso de

LES OUTILS DE GESTION EN RELATIONS COMMUNAUTAIRES

Avec l'implantation de la police de proximité dans tout le Québec, la Sûreté du Québec se devait de répondre rapidement à de nouvelles interrogations, de nombreux besoins d'analyse et de multiples suivis de dossiers. Le 1^{er} janvier 1997, la Sûreté du Québec introduisait sur l'ensemble de son territoire trois nouveaux outils informatiques pour alimenter, interroger et comptabiliser ses activités en relations communautaires. Après plus d'un an sur le terrain, les résultats sont nettement concluants et des plus appréciés.

Un document regroupe les activités par thème à l'aide de codes communs. Par exemple, les codes de la série 1000 contiennent les conférences, les rencontres, etc. Ceux de la catégorie 2000 traitent de

congrès, d'expositions, d'actions médias, de relations avec les municipalités, des programmes, etc. La police de proximité possède également ses propres codes, pour la présence familière (parrainage), les identifications de problématiques, les résolutions de problèmes et le partenariat. La dernière partie du document est prévue pour les actions humanitaires, telles que du bénévolat de la part des policiers, des collectes de fonds ou des collectes de sang.

La grille " ARC " (Activité en relation communautaire) permet la saisie des données au CRPQ, le jour même de l'activité. Si le policier ou la policière travaille avec un terminal véhiculaire, la saisie se fait instantanément, et ce, sans aucun support papier. La grille " ILA " (Interroger



les activités) permet de les visionner, soit une à une ou plusieurs à la fois, synthétisées et regroupées sur une même page. La grille “ TDA ” (Tableau des activités) permet de regrouper des activités sous forme de tableaux en fonction des variables telles qu’un corps policier, une agence, une MRC, une ou des municipalités, un ou plusieurs membres. On peut également consulter le système sur différentes périodes et les comparer entre elles.

Le système possède également un champ “ code de ventilation ”, réservé à l’agence qui alimente l’activité. On peut donc codifier une problématique locale et ainsi la suivre sur une période donnée. Tous les membres d’une organisation policière, du patrouilleur jusqu’au directeur de police, peuvent consulter le système à propos d’une activité, d’une priorité ou d’une problématique sans le moindre délai.

Dans toutes les organisations policières qui adhèrent à l’approche communautaire, les activités en relations communautaires sont généralement difficilement évaluables, et ce, vraisemblablement par manque d’outils

pour le faire adéquatement. Il est maintenant possible de valoriser les interventions préventives des policiers auprès de la clientèle. Cela permet d’effectuer une transition tangible dans la façon de faire des policiers et policières avec les citoyens et ainsi de valider leurs comportements, d’enrichir leur travail, et surtout de répondre aux attentes de la communauté.

La Sûreté du Québec offre actuellement aux autres corps policiers du Québec la possibilité de se joindre au système et de profiter de ses multiples avantages. La sécurité du réseau assure que les données d’une organisation lui sont propres et ne peuvent être visualisées ou consultées par une autre organisation.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le sujet, vous pouvez communiquer avec le sergent Luc Juteau à la Direction des relations communautaires de la Sûreté du Québec au (514) 598-4842.

GOLDSTEIN, ÇA VOUS DIT QUELQUE CHOSE?

Par André Normandeau

Un auteur fort important, sinon le plus important en ce qui concerne le modèle communautaire, est celui que la plupart des criminologues nord-américains identifient comme le pionnier-fondateur intellectuel du modèle, monsieur Herman Goldstein, professeur à l’Université du Wisconsin à Madison, USA. Considéré comme le “ gourou gentil ” de ce mouvement, Herman Goldstein a eu l’occasion, dans les années soixante, de travailler à Chicago dans le domaine de l’administration publique et de la gestion policière, sous le leadership du célèbre O.W. Wilson, l’un des pionniers de la “ police professionnelle ” (1963). Ce dernier, criminologue-sociologue, professeur et directeur dans les années cinquante de l’École de criminologie fort prestigieuse de l’Université de la Californie à Berkeley, avait accepté, au début des années soixante, le poste de directeur du Service de police de Chicago. Il était lui-même le disciple d’un pionnier tout aussi célèbre, August Vollmer (1936), policier-criminologue et directeur de la police de Berkeley à une certaine époque.

Par la suite, Herman Goldstein a participé activement, au tournant des années soixante-dix, à toutes les grandes commissions d’enquêtes nationales sur la justice pénale (Katzenbach, 1967), les émeutes raciales (Kerner, 1968), la violence (Eisenhower, 1969), le désordre sur les campus universitaires (Scranton, 1970), ainsi que celle sur les objectifs du système de justice (Petersen, 1973). Toutes ces commissions ont traité de façon spécifique du rôle de la police aux États-Unis. De plus, il a participé aux travaux de la Commission Knapp (1973) sur la corruption de la police de New York, dont le rapport a été retentissant.



Depuis plus de vingt ans, il est l’un des consultants les plus recherchés et il poursuit assidûment des travaux avec le *National Institute of Justice* et l’Université Havard, ainsi qu’avec deux fondations illustres, du genre *Think-Tank* : la *Police Foundation* et la *Police Executive Research Forum* (PERF). Auteur fort modeste, Herman Goldstein a pourtant publié deux livres “ fétiches ” et un article “ culte ” (Goldstein, 1979) qui ont définitivement marqué l’esquisse intellectuelle et l’armature conceptuelle du modèle communautaire : *Policing a Free Society* (1977) et *Problem-Oriented Policing* (1990).

En fait, le concept-clé de Goldstein est celui de la “ solution au problème ” (*Problem-Solving*), plutôt qu’une réponse *ad hoc* pour chaque incident. Certains criminologues francophones

appellent cette approche la “ police d’expertise ”. Cette approche est au cœur de la police communautaire. Quelquefois, les auteurs utilisent indistinctement les deux concepts, en complémentarité. C’est ainsi que l’article plus récent de Moore (1992) est intitulé : “ *Problem-Solving and Community Policing* ”. Pour Goldstein, “ l’approche-problème ” (*Problem-Oriented*) bâtit sur ce qu’il y a de meilleur dans la tradition policière. Toutefois, c’est plus qu’une nouvelle tactique ou un programme additionnel. C’est plus que l’identification et l’analyse des problèmes communautaires et des solutions pour y répondre. “ Dans son contexte le plus large ”, dit Goldstein, “ c’est toute une nouvelle façon de penser la police. Les conséquences sont importantes : pour l’organisation, le personnel, les opérations ” (1990, p. 3). Et d’ajouter :

“ Ceux qui étudient sérieusement le domaine de la police apprennent rapidement que, malgré les stéréotypes, la police est un royaume fort complexe. Plus on pénètre ce monde, plus il est intrigant. Réunir les pièces du puzzle est tout un défi, au croisement du pragmatisme et de l’intelligence. Nous devons comprendre en profondeur les facteurs qui influencent le comportement quotidien des policiers. Nous devons bien saisir les règles et les valeurs de la démocratie, l’importance d’y être attaché. Nous devons appréhender le processus législatif et les méandres du système de justice pénale. Une évaluation réaliste de la capacité du système à répondre aux attentes de la population est nécessaire. Finalement, c’est le “ challenge ” d’une compréhension de fond des problèmes politiques et psycho-sociaux qui secouent nos sociétés, ainsi que du rythme des changements... ”

(Goldstein, 1990, p. xii)